

## DECLARATION FO AU CER DU 26/06/09

Monsieur le Directeur,

La délégation Force Ouvrière, ici présente, voudrait vous faire part de son mécontentement sur certains dysfonctionnements en termes de réglementation sur le Technicentre du Landy.

Monsieur le Directeur, inutile de vous rappeler qu'ici même, notre instance fut envahie par des agents du Landy lors du conflit de février dernier. Vous avez pu mesurer tout leur mécontentement, leurs inquiétudes et surtout leur révolte jusqu'au point de venir à vous, c'est dire.

Vous n'êtes pas censé ignorer également que la Direction du Landy, est une des rares directions d'établissement à se reposer régulièrement sur sa propre réglementation. Vous pouvez compter sur eux, d'ailleurs, pour nous présenter le jour même de la DP des nouveaux RH. Il est vrai que l'intérêt que porte cette Direction à l'égard des délégués du personnel est si probant qu'on préfère la laisser avancer aveuglement dans sa perte qu'elle mène depuis plus de 3 ans.

Notre délégation tenait à attirer votre attention, sur deux points importants sur la situation actuelle du Technicentre le Landy.

Un agent du service IOP, s'est vu affubler d'un BAI parce que le perceuse qu'il avait emprunté a été dérobée. L'outil qu'il a emprunté se trouvait dans un local fermé à clé d'une galerie du Landy SUD ;

L'agent l'ayant restitué à la fin de la journée au même endroit où il l'avait trouvé. Le perceuse a été volée dans la nuit par effraction de la porte de ce local.

Force Ouvrière tient à préciser que ce n'est pas forcément l'instance pour débattre des cas disciplinaires mais face à une Direction aussi sourde et confuse dans ses explications nous voulons vous alerter sur la sévérité qu'emploie la bande du Landy. Un chiffre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; 17 sanctions disciplinaires ont été prononcées. Jusqu'où vont-ils aller ? Ont-ils reçu des consignes ? Le ministère de l'immigration ayant émis l'objectif d'expulser 28000 sans papiers, les consignes ne se seraient-elles pas étendues à la vitrine de l'Europe, qu'est le Landy ? Si l'objectif était celui-ci, et bien le malaise ne sera qu'étendu. Il faut faire cesser ces injustices.

La notification du BAI se réfère à une infraction aux dispositions de l'article 5.1 du RH006 qui dit simplement : « Obligation pour les agents de conserver en bon état les documents, outillages, et objets qui leur sont remis concernant le service », ni plus ni moins. La faute que l'on reproche à l'agent est :

« A omis de remettre l'outil dans le bureau des assistants DPX, contrairement à la consigne au sein de l'entité ». Je vous cite la réponse du CUP : « même si la consigne inexistante ne précise pas le lieu de restitution du matériel, il y a des consignes verbales... ». Ayant interpellé le chef production sur le sujet, celui-ci nous répond ça a le mérite de faire parler.

Après, la refonte de la réglementation nous voilà face à des gens qui vont jusqu'à nous pondre des nouvelles définitions, des nouveaux termes pourraient surgir prochainement, à les écouter ! Nous ne sommes pas d'accord, quand un agent prend une sanction pour payer l'attitude irresponsable de celui qui aurait commis ce délit, et combien même le degré de sanction n'est pas en corrélation avec ce qui lui est reproché. L'établissement n'est pas épargné par ce fléau : ordinateurs portables, bureaux, chaises...ont été volés.

Qu'est ce que l'établissement a fait pour améliorer la sécurité ? Est ce que la responsabilité n'est pas à mettre sur le dos de la Direction ?

L'an dernier, à la même époque, des DPX surement désireux de faire du zèle, ont appliqué les modalités de la journée de solidarité avant même la parution des tableaux de services. Entrave à la réglementation du travail, qui à notre sens reflète une plus grande importance, inutile de vous dire les conséquences et les proportions que cela aurait pu prendre en cas d'accident. Ces gens la ont-ils été sanctionnés pour avoir dérogé au B.A-Ba du règlement ? Je vous laisse le soin de deviner la réponse, il y a deux poids deux mesures, c'est le seul constat. Alors, si le Landy veut s'introniser comme la vitrine du monde, il va lui falloir revoir ses méthodes et compter sur force ouvrière pour lui rappeler. Monsieur le Directeur, la réglementation SNCF prévoit des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au conseil de discipline, mais ne va-t-on pas vers une total aberration ? Nous voulons que justice soit rendue pour cet agent, qui n'a jamais eu à se reprocher quoique ce soit.

Le deuxième point concerne l'avalanche de démissions, inutile de vous rappeler les chiffres, vous les connaissez aussi bien que nous. En DP, la Direction, nous relate que l'on reste dans la moyenne régionale et nationale et qu'il n'y a pas de véritable inquiétude...Force Ouvrière se fait une toute autre analyse.

Et cela, tout service confondu et l'INFRA n'y échappe pas.

Et ce n'est pas votre projet de création d'un seul établissement territorial équipement qui sera de nature à améliorer les choses.

Le véritable but de ce projet :

Une nouvelle restructuration motivée par les impératifs de la contrainte budgétaire sans prise en compte de la réalité et des contraintes du terrain.

Un objectif poursuivi par toute restructuration à la SNCF depuis des années : la recherche de nouvelles tailles critiques qui a pour conséquence la **réduction des coûts de production** (rationalisation des opérations de maintenance, diminution des coûts de structure...).

Un projet visant la création d'un établissement à vocation régionale mais ne présentant **ni bilan des restructurations** précédentes, **ni état des lieux** sur la réalité du terrain actuel (état du réseau, charge de travail aux différents niveaux, dysfonctionnements...).

Comme le signalent différents encadrant « *A chaque fois on nous dit qu'après ça va mieux marcher, mais sur le terrain on a vraiment l'impression que c'est de pire en pire.* »

Un objectif de productivité résultant de la Convention de gestion RFF – SNCF sur la période 2007-2010 avec 4,5% à l'horizon 2010 (2% productivité entretien et 2,5% productivité SPRC).

Au final, le projet résulte d'une nouvelle pression de la **contrainte budgétaire** qui rythme toutes les restructurations enregistrées par l'Infra Equipement.

Tous ces dysfonctionnements sont symptomatiques des **écarts** entre la prescription et la réalisation du travail.

C'est avec une attention plus que particulière que nos élus CE vont prendre connaissances des avis des différents CHSCT.

Le débat risque d'être long et houleux.

F.O